

L'ACTU CHALÉONNAISE

OCTOBRE/NOVEMBRE 2025

N°188

LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2025

Présents (14) : Françoise RELANDEAU, Françoise ROUSSEAU, Maurice ROBIN, Carine LAMBERT, Ludovic SWITAJSKI, Michel AUDION, Christophe LECHANTOUX, Mylène MOREAU, Michel GAUTIER, Marielle MAUDET, Audrey DOUSSET, Manon RACINE, Patrice PERRAULT, Gérard SOUFFLARD.

Pouvoirs (3) : Joseph CHAUVET donne pouvoir à Gérard SOUFFLARD, François PINAULT donne pouvoir à Maurice ROBIN, Céline ANDRE donne pouvoir à Françoise ROUSSEAU.

Absents excusés (1) : Estelle BISSIELOU MAMALEPOT.

🔗 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2025.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE

Dépenses d'investissement :

Plafond salle du Tournesol - ALTO - 1865.09€

Gtb - système de pilotage du chauffage école Raymond Devos - CAP TECHNOLOGIE - 1225.83€

Porte du salon de coiffure - LM - 4254.68€

Traçage terrain de foot - PHM - 2054.15€

Disjoncteurs salles - REXEL - 2783.80€

Illuminations de Noël - ADECO - 2112.00€

URBANISME

PARCELLE « LES FOSSES À LYON » : AUTORISATION DE CESSIION

Madame le Maire expose que le 23 juillet 2025, la commune a sollicité le Domaine public afin de déterminer la valeur de cession d'une emprise d'environ 20 m² située sur la parcelle B 949, correspondant à un délaissé de voirie (parking en bord de rue) dénommé "Les fosses à Lyon", sur la commune de Saint-Hilaire-de-Chaléons.

🔗 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec un vote contre, **approuve** la cession de l'emprise de terrain d'une superficie de 20 m², située sur la parcelle B 949, au particulier désigné, conformément aux modalités définies par l'avis du Domaine public ; **fixe** le prix de vente de cette cession à 800 € HT, l'acquéreur ayant la charge des frais afférents au bornage et aux émoluments notariés, conformément aux règles applicables ; et **autorise** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession, y compris la promesse de vente et l'acte de cession.

RESSOURCES HUMAINES

MUTUELLE OBLIGATOIRE DES AGENTS PUBLICS

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale introduit une obligation de mettre en œuvre une participation financière à la couverture des risques frais de santé à compter du 1er janvier 2026. La participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé s'établit au moins à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€).

🔗 Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **donne** mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture Santé des agents ; et **met en œuvre** de manière transitoire à compter du 1er janvier 2026 une participation financière à la cotisation « frais de Santé » de ses agents à hauteur de 15 € par mois et par agent accomplissant un seuil minimum de 20h par semaine pour le compte de la Commune.

ACHAT D'UNE TONDEUSE-ROBOT POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'entretien du terrain de football communal est jusqu'à présent confié à une entreprise extérieure dans le cadre d'un marché de prestation de services. Ce dispositif représente un coût élevé pour la collectivité, sans apporter une pleine autonomie dans la gestion de l'entretien courant de l'équipement sportif.

Monsieur Maurice ROBIN, adjoint en charge de la voirie, propose que la commune se dote d'un équipement autonome sous la forme d'une tondeuse robot adaptée aux surfaces sportives, afin de limiter les dépenses liées à l'entretien du stade, tout en optimisant l'utilisation des moyens techniques communaux.

🔗 Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, **approuve** le principe de l'acquisition d'une tondeuse robot pour l'entretien du stade communal, sur la base du premier devis d'un montant de 13 410,69€ HT et **autorise** Madame le Maire à retenir cette offre la mieux-disante et à **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TERRITOIRE D'ENERGIE 44 : APPROBATION DE LA RÉVISION DES STATUTS

Madame le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de son projet de mandat, les élus du Comité syndical de TE44 ont souhaité mettre en œuvre des actions permettant, notamment, de renforcer la qualité des relations avec les collectivités tout en garantissant l'accès à un service public de l'énergie de qualité pour tous, au coût le plus juste. Dans ce cadre, il est proposé de réviser les statuts actuels de TE44 comme suit :

- Définition exhaustive du périmètre de chaque compétence et des missions complémentaires éventuelles réalisées par le syndicat en parallèle,
- Création d'une compétence optionnelle « Système thermique locaux » à destination de l'ensemble des adhérents du syndicat, permettant de proposer un accompagnement complet des sujets liés à la chaleur renouvelable,
- Évolution des modalités d'adhésion et de retrait par une collectivité à une compétence statutaire de TE44,
- Diminution du nombre de représentants titulaires / suppléants par collectivité adhérente,
- Abaissement du seuil de population permettant l'attribution d'un 2ème délégué pour un territoire au Comité syndical.

🔗 Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **approuve** les nouveaux statuts de TE44 et leurs annexes ;

La présente délibération sera notifiée à M. le Président de TE44.

CLECT : MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'agglomération est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté à ses communes membres.

Les différences constatées entre les montants prévisionnels et définitifs proviennent principalement des deux services communs créés en 2025 (« Affaires juridiques » et « Ingénierie territoriale sur les documents d'urbanisme ») et intégrés pour information dans les AC prévisionnelles.

Dans la partie variable des Attributions de Compensation (Investissement) : Prise en compte des investissements pour le service de prestation d'hébergement des infrastructures informatiques. Le coût des investissements a été arrêté à la fin de l'exercice 2024 et régularisé sur les attributions de compensation définitives 2025.

Après l'approbation du rapport CLECT par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, les attributions de compensation des communes seront réajustées sur les derniers mois de l'année 2025 au regard des montants définitifs arrêtés par la CLECT.

🔗 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **valide** le rapport 2025 de la CLECT de la Communauté d'agglomération « Pornic aggro Pays de Retz » et **charge** Madame le Maire de notifier cette décision à l'EPCI et aux services Préfectoraux.

RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE : APPROBATION DE LA RÉVISION

Madame Françoise ROUSSEAU, expose au Conseil que, dans un souci de clarté, le règlement du restaurant scolaire nécessite une correction.

De fait, l'article 3 dudit règlement doit être rectifié comme suit :

« 3) ABSENCES

Dans tous les cas et pour des raisons de sécurité, toutes absences imprévues doivent être signalées à la mairie dans les meilleurs délais.

Prévenir la mairie par téléphone ou par mail : coordination.cantine@shc44.fr dès le premier jour d'absence avant 10 h 00 et idem pour les jours suivants si nécessaire.

Seul le 1er jour d'absence sera facturé si et seulement si la condition a) a été respectée.

En cas d'absence prévisible, le service coordination cantine doit être informé par mail au plus tard 4 jours calendaires à l'avance. Exemple : jeudi pour le lundi suivant ; le vendredi pour le mardi suivant.

Aucun enfant ne sortira sur le temps du midi sans que la demande faite au préalable auprès du service coordination cantine ait été validée par nos services. ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la nouvelle écriture de l'article 3 du règlement du restaurant scolaire et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu
le lundi 8 décembre 2025 à 20h00 à la Salle des Lys.**



Retrouvez la liste complète des délibérations sur le site internet de la Mairie :
www.saint-hilaire-de-chaleons.fr

NOUVEAU À ST HILAIRE !

Estelle Kinésiologie



Estelle vous accompagne vers plus de calme et d'équilibre grâce à des massages bien-être, dans la douceur et la bienveillance, ainsi qu'en séances individuelles en kinésiologie.

RDV au 06.84.46.47.18

Õ Jardin des Soins - Institut de beauté



Justine a choisi d'accueillir exclusivement une clientèle féminine, de leur créer un véritable cocon de douceur et de bien-être. Chaque soin est un moment pensé pour vous détendre, vous ressourcer et prendre soin de vous, dans une ambiance intime et bienveillante.

Épilations, soins du visage, soins du corps, rituels nomades, soin des mains à l'orientale, rituels Petite Fleur.

Uniquement sur RDV : 06 83 64 81 08 ou sur Planity

Le salon Julie & Lolita



Julie et Lolita vous accueillent depuis le 27 octobre dans une ambiance chaleureuse et moderne pour prendre soin de vos cheveux et de votre bien-être.

Homme, femme, enfant.

Coupe, couleur, mèche, coiffage, lissage, barbe ou conseils personnalisés : tout est réuni pour vous offrir un bon moment.

RDV place Eloi Guitteny anciennement St Hil Coiffure sur Planity

BPR



**Béton prêt à l'emploi
en libre-service pour
professionnels et particuliers**
Ouvert 6j/7 / 24h/24
betondupaysderetz@gmail.com
À partir de 150 L Service Drive



Mélissa est coach professionnelle. Elle accompagne celles et ceux qui sentent le besoin de faire le point, une remise en question dans la vie personnelle ou professionnelle.

C'est un espace de réflexion, de mise en mouvement et d'écoute bienveillante. Émergez ce qui vous bloque et ce qui vous inspire, pour avancer avec clarté, confiance et cohérence.

Séance en présentiel ou en visio : 0669051978

NOËL SE PRÉPARE !

La magie de Noël ne va pas tarder à s'installer dans notre commune et cette année encore, les petits, comme les grands auront rendez-vous avec le Père Noël.

A partir du 28 novembre, la boîte aux lettres du célèbre bonhomme en rouge trônera fièrement devant la mairie, prête à recevoir les listes de cadeaux, les petits mots doux et toutes les belles attentions de la part des rêveurs de Noël.

N'oubliez pas de noter votre adresse au dos pour recevoir une réponse.



ASSOCIATIONS

Vous souhaitez mettre en avant un événement ?

N'hésitez pas à nous envoyer vos affiches avec un petit texte de présentation et nous les publierons sur nos réseaux.

 Envoi par mail : population@shc44.fr.

BIBLIOTHÈQUE

A partir du 1^{er} novembre la bibliothèque réouvre sa permanence du mardi de 16h30 à 18h30.

Les autres horaires restent pour le moment inchangés :

Mercredi : 10h00-12h00 / 15h00-17h00

Dimanche : 10h00-12h00

⚠ Attention : fermeture le mardi 11 novembre.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES :

- **7 octobre 2025** : Automne VIGNAIS – 1 bis, rue de l'Allée



MARIAGES :

- **4 octobre 2025** : Stéphanie LAMBERT et Denis BLONDEAU



DECES :

- **7 septembre 2025** : GUITTENY Jacqueline – 89 ans – 6, rue de la Mairie
- **2 octobre 2025** : JOUZEL Louis – 89 ans – 10, rue de la Gare
- **9 octobre 2025** : BICHON Gilbert – 91 ans – 3, La Gilardière
- **18 octobre 2025** : AUBINAIS François – 86 ans – 1, Le Poirier Chapelet



LES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

- **11 novembre** : Commémoration du 11 novembre - Allée du cimetière - organisée par la municipalité et l'UNC
- **14 novembre** : Assemblée Générale - Salle Pierre Leduc – organisée par Etrier Picotin Chaléonnais
- **22 et 23 novembre** : Marché de Noël – Pôle Pierre Leduc – organisé par Animation Jeunesse
- **7 décembre** : Bourse échange pièces auto-moto- Pôle Pierre Leduc – organisée par Vieux Pistons Chaléonnais
- **20 décembre** : Assemblée Générale – Salle des Lys – organisée par Vieux Pistons Chaléonnais
- **24 et 25 décembre** : Concert de Noël – Pôle Spectacles – organisé par En Compagnie des Saltimbanques

Suivez l'actualité chaléonnaise sur nos réseaux sociaux !

Hôtel de Ville - 20 rue de la Mairie - 02 40 31 70 40 - mairie@shc44.fr

